



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# Communiqué de presse

**DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF SOUMISE PAR LA COMMISSION DES  
PETITS ÉTATS INSULAIRES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE  
DROIT INTERNATIONAL**

## **CALENDRIER RÉVISÉ DES AUDIENCES PUBLIQUES**

Les audiences publiques du Tribunal international du droit de la mer concernant la *Demande d'avis consultatif soumise par la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international* s'ouvriront le lundi 11 septembre 2023, à 10 heures, sous la conduite du Président du Tribunal, M. Albert Hoffmann.

Comme suite à l'ordonnance 2023/4 du 30 juin 2023, 35 États Parties et 3 organisations intergouvernementales, outre la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international (COSIS), participeront aux audiences : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bangladesh, Belize, Bolivie, Chili, Chine, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Italie, Lettonie, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Singapour, Royaume-Uni, Timor-Leste, Viet Nam, Union européenne, Communauté du Pacifique, Union africaine, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

Le calendrier des audiences, qui a été légèrement révisé, est le suivant :

*Lundi 11 septembre 2023*

10 heures – 10 h 15 :	Ouverture de l'audience
10 h 15 – 13 heures :	Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international
15 heures – 18 heures :	Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international

*Mardi 12 septembre 2023*

- 10 heures – 13 heures : Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international
- 15 heures – 18 heures : Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international

*Mercredi 13 septembre 2023*

- 10 heures – 13 heures : Allemagne, Arabie saoudite, Australie
- 15 heures – 18 heures : Argentine, Bangladesh, Bolivie

*Jeudi 14 septembre 2023*

- 10 heures – 13 heures : Chili, Portugal, Djibouti
- 15 heures – 18 heures : Guatemala, Inde, Nauru

*Vendredi 15 septembre 2023*

- 10 heures – 13 heures : Indonésie, Lettonie, Maurice, Micronésie (États fédérés de)
- 15 heures – 18 heures : Nouvelle-Zélande, République de Corée, Chine

*Lundi 18 septembre 2023*

- 10 heures – 13 heures : Mexique, Mozambique, Norvège
- 15 heures – 16 heures : Belize

*Mardi 19 septembre 2023*

- 10 heures – 13 heures : Philippines, Sierra Leone
- 15 heures – 16 heures : Singapour

*Mercredi 20 septembre 2023*

- 10 heures – 13 heures : Timor-Leste, Union européenne, Viet Nam
- 15 heures – 16 h 30 : Viet Nam, Communauté du Pacifique (CPS)

*Jeudi 21 septembre 2023*

10 heures – 13 h 15 : Comores, République démocratique du Congo, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

15 heures – 16 heures : Union africaine

*Lundi 25 septembre 2023*

10 heures – 13 h 30 : France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni

**Assister aux audiences**

Les audiences se tiendront dans la salle d'audience principale du Tribunal et sont ouvertes au public. Les membres du corps diplomatique et consulaire et du grand public qui souhaitent y assister sont priés de s'inscrire préalablement auprès du [Service de presse](#).

**Accréditation des représentants de la presse**

Les représentants de la presse sont les bienvenus aux audiences et sont priés de s'inscrire préalablement au moyen du [formulaire d'accréditation](#) disponible sur le site Web du Tribunal. L'enregistrement audio et vidéo des audiences est autorisé à condition d'être discret.

**Webdiffusion**

Les audiences seront diffusées [en direct](#) sur le site Web du Tribunal et un enregistrement en sera mis à disposition dans les [archives des webdiffusions](#) dès la fin de chaque audience. Les comptes rendus des audiences seront publiés sur la [page](#) du site du Tribunal consacrée à l'affaire.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.  
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org).